



Acteurs de la Vie

Acteurs des Luttres



DANS CE NUMÉRO :

Page 2 :	Ordre du jour séance plénière du 5 novembre 2021
Pages 2 - 3 - 4 :	DEBAT D'ACTUALITE : 2 indicateurs actualisés : <ul style="list-style-type: none">◆ Activité de la population◆ Accès à la santé
Pages 4 - 5 :	Note d'alerte du CESER sur les études de santé
Pages 5 - 6 :	Feuille de route de la Région sur la cyber sécurité pour les entreprises et les collectivités
Pages 6 - 7 :	Avis sur les orientations budgétaires pour 2022
Page 8 :	Rapport de la Région : « relocaliser et diversifier ...

*Séance plénière du
5 novembre 2021*

ORDRE DU JOUR Plénière du 5 novembre 2021

Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur (e) du CESER	Intervenant (e) de la CGT	Vote de la CGT
DEBAT D'ACTUALITE : 2 indicateurs actualisés : ♦ Activité de la population ♦ Accès à la santé	François BONNEAU, président du Conseil Régional CVL	Patrice DUCEAU	Alain GUILMAIN	
Note d'alerte du CESER sur les études de santé	Sylvie DUBOIS, Vice-présidente « Santé et prévention »	Cécile ROUILLAC	Alain GUILMAIN	
Feuille de route de la Région sur la cyber sécurité pour les entreprises et les collectivités	Guillaume CREPIN, conseiller Régional délégué chargé du numérique	Jean-François RICHARD	Nicolas LEPAIN	Contre
Avis sur les orientations budgétaires pour 2022	Marc GRICOURT, vice-président « finances et personnels » en Visio	Alain ROBERT	Florence DUMOND	Abstention
Rapport de la Région : « relocaliser et diversifier pour ancrer les emplois et réduire l'empreinte écologique de l'industrie-lancement d'un appel à projet »	Charles FOURNIER, vice-président « climat, transformations écologiques et sociales, ESS, vie associative » Harold HUWART, vice-président « économie, tourisme et Europe » en Visio	Antonio LORENZO	Bernard VINSOT	Abstention

REFORME SUR LA MÉDECINE

Intervention de Alain GUILMAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESR,
Madame la Conseillère Régionale,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.*

La situation de l'état de notre système santé et de l'hôpital public ne cesse de se dégrader.

Malgré le rejet à 2 reprises du Plan Régional Santé, l'Agence Régionale de Santé, conjointement avec la préfecture de Région, poursuit à marche forcée la destruction et la privatisation de l'hôpital public, au nom de la réduction des dépenses de santé, de la rationalisation des soins, avec en corollaire la liquidation de notre sécurité sociale solidaire financée par le salaire, par les cotisations sociales.

La CGT réaffirme qu'il faut supprimer cette instance totalement illégitime et antidémocratique qui ne respecte même pas les votes des élus au Conseil Régional.

Cela se traduit par les privatisations, des fermetures de lits, de services et même d'hôpitaux ou bien la transformation en EPHAD, ce qui aggrave la désertification médicale et les inégalités d'accès aux soins.

Mais cette offensive touche également les établissements du Médicosocial où l'ARS et les départements s'attaquent aux IME, aux IMPRO, etc..., au prétexte d'une prise en charge des jeunes dans un parcours normalisé.

Dans le même temps, de plus en plus de patients se retrouvent sans médecin référent, suite au départ à la retraite de leur, doivent attendre des mois pour avoir un rendez-vous chez un spécialiste en raison de la pénurie organisée par le numérus clausus de généralistes et de spécialistes dans notre région, placée derrière au niveau de la démographie médicale en France.

La crise sanitaire a mis en avant la pénurie de lits de réanimation, et le manque criant de personnels et de matériel.

Cela s'est traduit, pour les personnels, par l'explosion d'heures supplémentaires, les refus de congés ou encore l'obligation de venir travailler même atteint du COVID.

Pour les usagers cela s'est traduit par des déprogrammations de soins et de prises en charges comme des opérations dites non urgentes et même des dépiستages et soins de cancer.

Pour autant, l'ARS n'a pas stoppé son entreprise de destruction, puisqu'elle a continué, en pleine crise sanitaire, a fermé des lits et des services comme à TOURS, CHARTRES ou encore PITHIVIERS.

Aujourd'hui, au nombre important de démissions des personnels, toutes catégories confondues, des médecins, dues aux conditions de travail de plus en plus dégradées, s'ajoutent les personnels suspendus, sans salaire, pour cause de non vaccination contre le COVID.

Cette pénurie supplémentaire de personnels sert d'aubaine au gouvernement et à l'ARS pour accélérer la fermeture de lits, de services et la privatisation de certains établissements, avec les EPHAD dans la ligne de mire de gros groupes privés.

La venue du ministre de la santé à l'Hôpital de BLOIS n'a été qu'une opération de communication pour annoncer des financements déjà prévu, notamment par le Ségur de la santé.

En réalité, la très grande majorité des sommes allouées ne vont servir qu'à épurer la dette des établissements.

Mais surtout, il n'y a pas un kopeck de prévu pour renforcer les effectifs, pour une embauche massive de personnels, pourtant indispensable au bon fonctionnement de nos établissements de santé.

Et on nous présente encore une nouvelle réforme des études de santé qui s'appelait étude de médecine auparavant.

Mais que cache cette nouvelle réforme ? Dans sa description, elle permettrait un accès à des profils diversifiés de futurs professionnels de santé soit par le biais d'un parcours de li-

cence, soit par un parcours spécifique.

Cependant, l'accès par la voie de licence, selon les capacités d'accueil, sera toujours à la marge par rapport à l'accès par parcours spécifique. Et dans un souci dit de bienveillance, il ne devient plus possible de redoubler la première année de parcours spécifique.

Cette nouvelle formation, mettant soi-disant fin au numéris clausus pour la mise en place d'un numéris apertus, qui permettrait d'ouvrir la formation à tous nous semble une fois de plus un leurre. En effet, comme le dit le doyen de la faculté de Tours, le nombre de place n'est pas extensible à la faculté. Et nous avons pu observer, bien que le numéris clausus ait été augmenté, que le nombre final de médecins sortant de la faculté n'a pas en fait été augmenté. Qu'en sera-t-il de cette nouvelle réforme ?

Nous devons aussi être très vigilant au programme qui y sera enseigné pour que les étudiants des deux filières, en deuxième année, ne soient pas en décalage et qu'ils aient donc bien reçu les mêmes bases d'enseignement. Car si tel n'est pas le cas, les étudiants venant du cursus licence seront en difficulté et devront soit redoubler soit abandonné leur formation, ce qui ne modifiera en rien le nombre d'étudiant à la sortie du cursus de médecine.

Par ailleurs, il a fallu que ce soit le Conseil d'Etat qui oblige la faculté de Tours a augmenté le nombre de place en 2^{ème} année. Cela ne manque pas de nous interroger ! Car au vu de la situation en région Centre-Val de Loire, qui est catastrophique en matière de démographie médicale et bien en deçà de la démographie nationale soit 70,92 médecins pour 100.000 habitants dans la région contre 97,38 médecins pour 100.000 habitants au national. L'augmentation est loin

d'être significative : 58 places seulement en plus !!!

58 places ne suffiront pas à résorber la dégradation de la pénurie médicale en région. D'ailleurs le docteur Bathelier, responsable du SAMU du CHRO l'explique très bien dans un communiqué de presse. Il faudrait former 200 étudiants supplémentaires sur au moins 10 ans et surtout que le CHU de TOURS accepte que les étudiants en médecine puissent se former ailleurs qu'au CHU.

Le CHRO pourrait avoir la possibilité d'accueillir des étudiants et de les former pendant leur cursus, et pendant leur internat. Un véritable accompagnement et tutorat, par un partage de responsabilités mais aussi par une véritable possibilité de soigner pourraient tenter ces médecins de s'installer en région. Et c'est en diversifiant les lieux de stages et de formation que nous pourrions les fidéliser. Or pour le moment l'essentiel de la formation est dispensé sur Tours. Il faut instaurer une véritable formation sur des lieux diversifiés pour fidéliser, une médecine dans la durée et non pas au coup par coup, avec un véritable suivi, cela évitera les retards de diagnostic et de prise en charge ainsi que le renoncement aux soins.

Le contexte catastrophique de la démographie médicale en région centre val de Loire et dans ce contexte de crise sanitaire qui met en exergue une discrimination notoire à la vaccination, qui a conduit de nombreux médecins à fermer leurs cabinets médicaux, met en avant une discrimination à l'accès aux soins ainsi que des renoncements aux soins, ce qui bien évidemment ne manquera pas d'augmenter la morbidité ainsi que la mortalité sur le territoire. La CGT réaffirme la nécessité d'ouvrir une faculté de médecine à Orléans, en plus de la faculté d'odontologie prévue.

En effet, le CHRO a tout à fait la capacité à absorber l'accueil d'ex-

ternes et d'internes, et de dispenser un encadrement de qualité des jeunes médecins en leur laissant toutes les possibilités de pouvoir exercer leur future profession dans des conditions dignes et en toute confiance.

L'ouverture de cette faculté pourrait ainsi éviter que des pans entiers de la médecine, chirurgie disparaissent de certains hôpitaux, permettraient d'augmenter le nombre à 200 de formation supplémentaire et permettraient aux futurs professionnels de s'inclure dans une dynamique hospitalo-universitaire qui pourraient les motiver à rester en région.

La CGT au-delà de sa revendication sur l'ouverture d'une faculté de médecine à Orléans restera très attentive à cette nouvelle réforme, tant sur le nombre de nouveaux accédant au cursus de formation que sur le nombre de médecins sortant, mais s'attachera également à être attentive au contenu de la formation qui ne doit pas être, comme bon nombre de formation de la santé, vidée de sa substance.

La CGT affirme son désaccord accord avec le fait que la réforme va adapter les compétences des professionnels dont on a besoin aux besoins du système de santé pour soutenir sa transformation. La réforme devrait se concentrer sur la formation de compétences médicales répondant aux besoins de la population, dans le respect des valeurs du serment d'Hippocrate et ne pas se servir d'une énième réforme pour asservir les futurs professionnels à une bureaucratie croissante au détriment du soin.

La CGT veillera également que la qualité de vie et le bien être des étudiants soient en adéquation avec les droits et besoins des étudiants, car malheureusement, ces dernières années, nous avons eu bien d'étudiants en médecine soumis à des cadences et des pressions intenable qui ont jetés l'éponge avant même la fin de la 1^{ère} année, certains allant même jusqu'au suicide... Rappelons ici qu'un étudiant se doit d'être accompagné, encadré et aidé comme il se doit.

La CGT n'est en rien convaincue par cette nouvelle réforme tant par les voix d'accès au cursus d'études en faculté de médecine, que par l'unique lieu de dispensation des études, mais reste aussi inquiète quant au nombre de place supplémentaires qui est très faible au vu de la démographie médicale catastrophique en région.

Enfin, si les batailles engagées par la CGT et les mobilisations des personnels dans les établissements ont permis une prise de conscience des élus et des engagements du Conseil Régional en matière d'accès aux soins, cette réforme constitue un pas de plus vers la régionalisation de la santé que nous refusons. La santé est une mission régalienne qui doit demeurer de la responsabilité de l'Etat, tout en considérant que le Conseil Régional doit faire pression sur l'Etat pour obtenir les moyens afin que la population puisse accéder à des soins de qualité et de proximité sur tout le territoire régional comme partout en France.

INTERVENTION AVANCE WEELS À DIORS DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Intervention de Alain GUILMAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les conseillers.*

Comme vous avez pu le constater une délégation de salariés de l'entreprise AVANCE WEELS de DIORS est présente dans cet hémicycle pour faire entendre leurs voix et surtout leurs propositions pour le maintien et le développement de ce site qui emploie encore 297 personnes et qui fait vivre près d'un millier d'emploi indirect.

Depuis plusieurs mois, les salariés avec leurs représentants au CSE multiplient les actions et interpella-

tions auprès des élus, représentants de l'état pour que leurs revendications soient entendues et surtout prises en compte car elles sont le seul moyen pour assurer la pérennité de tous les emplois dans cette entreprise.

En effet, seul producteur de roues aluminium en France, l'usine de CHÂTEAUROUX permet de fournir les sites automobiles français avec des roues décarbonées.

A CHÂTEAUROUX, moyennant une modernisation de son process, l'entreprise peut alimenter les usines localisées en France, UK, Espagne,

Nord de l'Italie ou Ouest de l'Allemagne en jantes alu décarbonées, grâce à une fourniture intégrée depuis Aluminium Dunkerque et servir une partie de jantes destinées aux véhicules électrifiés, en plein essor. Cette implantation au cœur de l'Europe occidentale, permet à la fois de sécuriser des approvisionnements, de plus en plus lointain, et d'abaisser l'empreinte carbone de la chaîne d'approvisionnement.

Le site de DIORS en banlieue de CHÂTEAUROUX, a été entièrement réorganisé, et a pu concevoir un projet d'investissement solide, permettant de rationaliser les outils et

le cycle de production, abaisser le point mort, améliorer qualité et productivité.

Ce projet ne pourra être déployé par son actuel actionnaire.

Nous estimons que des liens privilégiés avec le site Aluminium Dunkerque, intégrant le groupe GFG (Groupe Liberty) sont à conserver avec Alvanco Wheels (garantie d'un approvisionnement en aluminium décarboné).

AW achète pour environ 20M€ à Dunkerque aujourd'hui (bas de cycle)

Jusqu'à il y a peu, le marché demeurait en sous-capacité.

Des usines de très grandes capacités ont ouvert en dehors de l'union européenne, en Turquie, opéré par Maxion, avec une capacité de 4,5M roues, et plus récemment Dicastal, acteur chinois ayant ouvert une usine très importante au Maroc (6 M roues), bénéficiant d'un très fort soutien du gouvernement marocain dans l'approvisionnement électrique... et produisant à 90 % pour l'Europe.

En plus des distances plus importantes à parcourir, ces productions se font sur la base d'une énergie carbonée, tant pour la production d'aluminium que de roues. Sur l'Europe occidentale, les prévisions de production retenues par IHS à hori-

zon 2028 devraient se situer entre 12 et 13 millions de véhicules par an, soit un niveau un peu plus faible qu'en 2019 (13,3 millions).

Point notable toutefois, la part de véhicules électrifiés serait nettement plus élevée. Une tendance favorisant l'usage de jantes alu.

La localisation du site de production est un atout de valeur ; il permet de desservir à un coût écologique faible les sites à moins de 1.000km : français, espagnols, belges, nord-italiens ainsi qu'éventuellement britanniques et allemands.

En prenant une hypothèse de nouveau précautionneuse d'un taux d'équipement de 4 roues par véhicule produit, le marché-cœur « local » adressable par le site apparaît entre 8,5M et 13M de roues par an sur les prochaines années.

Dès lors, avec un objectif de 1,1M de roues produites par an, Châteauroux viserait une part de marché de cette production locale de 11 % chez Renault et 6 % chez PSA.

Dans une hypothèse de mix produits composé à ¼ par Renault, ¼ PSA, ¼ l'aftermarket et ¼ d'autres clients, soit 275K roues pour chaque typologie de clients, le site viserait donc :

- Entre 9 % et 13 % de part de marché des sites Renault situés à moins de 1.000 km
- L'essentiel de l'écart de l'empreinte carbone entre une

usine fabriquant des jantes au Maroc et en France se rapporte aux différents mix énergétiques utilisés pour produire l'aluminium fourni.

- Consommation d'aluminium : 1 tonne pour 100 roues, 11k tonnes pour 1,1M roues (objectif de charge du site).
- **Produire à CHÂTEAUROUX plutôt qu'au Maroc permet ainsi d'économiser 97.800 tonnes de CO2, rien que sur la production d'aluminium.**
- **Des économies de carbone supplémentaires touchent au transport.**
- Il y a plus d'un an, en plein confinement, le président E.MACRON affirmait « il nous faut rétablir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française » Alvanco Aluminium constitue sur ce dernier point un atout essentiel pour contribuer à cette indépendance industrielle d'autant que le CESER doit aujourd'hui débattre et se positionner sur les questions de relocalisation de productions dans la région Centre.
- A partir de cette entreprise Alvanco nous vous proposons d'agir et notamment d'envisager une nationalisation temporaire afin que celle-ci retrouve des perspectives d'activités en Région Centre afin que tous les salariés puissent continuer à travailler et vivre à CHÂTEAUROUX et la région.

FEUILLE DE ROUTE POUR LA RÉGION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ

POUR LES ENTREPRISE ET LES COLLECTIVITÉS

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le délégué chargé du numérique.

Toute époque vivant suivant ses technologies, la nôtre ne faisant pas exception, une de ses composantes, la criminalité à elle aussi mutée.

Les bandits et rançonneurs de grands chemins se sont, ainsi, mués en cybercriminels, la souris remplaçant le poignard dans l'exécution de leurs forfaits.

Comme le rappelle l'avis, la hausse du télétravail, mais aussi des tran-

sactions en ligne éveille les convoitises dans l'espoir d'un butin facile.

Ces crimes revêtent un aspect intéressant, du point de vue anthropologique, et inquiétant pour ses victimes et l'ensemble de notre société.

Intéressant : car le phénomène souligne les choix que nous avons faits en épousant la logique de gestion capitaliste via les dérèglementations du secteur des télécommunications, du secteur marchand et l'insuffisance de moyens, tant humains que matériels, des forces de l'ordre dédiées à cet exercice.

Inquiétant : car l'attribution de nos communications à des sociétés plus enclines à satisfaire l'appétit financier des propriétaires de leur capital que de servir l'intérêt général amène à avoir des réseaux sous protégés, ou aux défenses illusoire. Inquiétant aussi, les manques de moyens et le sous-effectif parmi la cyber police, qui devient impuissante face à des méthodes criminelles de plus en plus évoluées.

Les scandales, comme l'espionnage de civil ou d'administrations voire d'États, ne manquent pas.

Face à cela où est la puissance publique garante de l'intérêt général et détentrice du monopole de la sécurité publique ? Nulle part !

Laissés livrés à eux même, les hôpitaux rackettés et les entreprises entravées doivent s'en remettre à des mercenaires de la cyber sécurité plus intéressés par le gain que par l'intérêt général. En Europe, il s'agit d'un marché dépassant les 130 milliards d'Euro !

Pessimisme à part, si notre Région à raison d'organiser des assises de la cyber criminalité afin de sensibiliser la population à ce fléau, l'échelle de lutte nécessaire dépasse largement le cadre de notre Région.

L'enjeu étant mondial, c'est au niveau d'Interpol et des coopérations

internationales que nous pourrons agir en coopérant avec des cyber polices localement. Un contrôle des flux entrant et sortant de nos nations, via des pare-feux efficaces devra être mis en place. La CGT souligne bien évidemment que cette cyber sécurité ne doit en aucun cas servir de prétexte à une cyber surveillance, nos villes étant déjà truffées jusqu'à la nausée de caméra de surveillance.

En conclusion : si notre CGT reconnaît, sans mal, la pertinence d'une prévention et d'une éducation quant aux conduites à tenir sur la toile, notre CGT ne peut que regretter que l'État et Interpol laissent livrées à elles même collectivités et entreprises face à ces agissements criminels. Notre CGT ne peut en l'état valider ce document, dont l'échelle d'action n'est que peu pertinente.

AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE POUR 2022

Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT

Monsieur le Vice-président en charge des finances,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Directeur des services financiers,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Le groupe CGT partage certains points de l'avis comme :

- ◆ la nécessité de coordonner les actions entre les différentes institutions,
- ◆ la nécessité d'articuler les PTRE et les « Espaces France Rénov »,
- ◆ les incertitudes pour l'accompagnement de l'agriculture biologique,
- ◆ la réflexion autour de l'organisation des mobilités.

Mais il souhaite apporter les précisions suivantes :

Mieux vivre en région Centre Val de Loire.

La lutte contre les inégalités et la pauvreté en région, qui se sont accrues au regard des données post pandémie aurait mérité un chapitre

et des actions contre la précarité monétaire et alimentaire des jeunes, des familles et étudiants pauvres.

Mais on note qu'il doit y avoir des états généraux de la jeunesse pour envisager les politiques régionales à mettre en œuvre et la CGT rappelle qu'elle revendique un revenu pour les jeunes au moins à 80 % du SMIC pour permettre aux jeunes de se consacrer à leurs études ou à la recherche d'un emploi stable.

Sur la santé, la situation des 52 hôpitaux publics s'est encore aggravée mais ce rapport ne dit pas comment la Région va peser sur un plan régional santé qui ne prend en compte ni la situation actuelle du service public de santé, ni la question de l'ARS qui a failli tout au long de la pandémie.

La CGT propose la création d'une nouvelle faculté de médecine en région et des mesures permettant aux professionnels de santé formés en

région d'être affectés prioritairement dans des déserts médicaux de nos territoires.

Au plan économique, la CGT s'interroge de la situation future des PME – TPE qui vont devoir rembourser les PGE et acquitter les créances sociales et fiscales qui ont été différées. Le programme de relocalisation, de réindustrialisation et de re-territorialisation ne doit pas être une opération d'affichage et de communication. Il doit d'abord s'attaquer aux plans sociaux des grandes entreprises dans la région. Il doit ensuite mobiliser le secteur bancaire refinancé à taux négatif pour soutenir l'économie régionale et la transition écologique.

La CGT propose un nouveau droit au crédit pour les entreprises qui veulent investir et développer l'emploi ainsi que la garantie de la région par les FREF (fonds régionaux pour l'emploi et la formation) se substituant à

une dispersion de fonds publics inefficace.

La CGT propose une sécurité sociale professionnelle permettant l'emploi pour toutes et tous par la formation tout au long de la vie.

Faire face au défi climatique et accélérer la transformation écologique et énergétique ne peut se faire contre les habitant.es de notre Région.

La CGT propose une large information de la population sur les données de CO2 par habitant comparées aux autres régions et aux autres pays d'Europe, ce qui permet de prolonger les débats de la COP régionale.

Les mobilités étant source importante de gaz à effet de serre, la CGT propose un projet plus ambitieux de mobilités nouvelles par les transports collectifs, notamment par rail et pour le développement du fret ferroviaire.

Au-delà des projets rappelés dans l'avis, il est urgent de réinscrire le projet de réouverture de la ligne LOCHES-CHÂTEAUROUX, présent dans l'ancien SRADDT mais absent du dernier SRADDET.

Il est aussi urgent de poursuivre le remplacement de rames TER, notre région étant en retard sur cette modernisation.

Comme le CESER l'a préconisé, une prolongation sur 10 ans de la convention avec l'opérateur historique est souhaitable mais l'absence de réponse du Président du Conseil régional à l'entrevue demandée par la CGT Cheminots sur cette question est très inquiétante.

Un budget maîtrisé ? Comme les anciens rapports de conjoncture le préconisaient, le CESER doit faire évoluer des agrégats économiques dépassés comme la croissance par le PIB (pour la CGT, la croissance ne peut être qu'humaine et durable), la consommation des ménages faussée par l'angoisse de la réalité sociale et la peur légitime des lendemains ou l'analyse des forts déficits du commerce extérieur.

Ce budget repose toujours sur des taxes injustes comme la TVA et la TICPE dont les fluctuations (baisse des recettes de TVA en temps de crise ou augmentation de la TICPE avec l'augmentation des cours du brent lors des crises géopolitiques) sont nocives pour une grande partie de la population. La CGT ne cessera jamais d'exiger une profonde réforme fiscale qui permette de mieux doter les régions en dehors de taxes antisociales.

Une trajectoire budgétaire pour agir, investir et maîtriser la dette.

La politique budgétaire de la région, notamment l'endettement pour l'investissement est trop frivole et au final pénalisante pour l'économie, l'emploi, le social. Le tableau comparatif entre les choix de l'exécutif régional page 28 est d'ailleurs révélateur.

Il est faux de dire que la dette est une charge pour nos enfants. La dette a pour contrepartie des actifs (des hôpitaux, des lycées, des universités, des infrastructures pour les transports de demain, notamment le rail...) dont les futures générations vont profiter ! La charge de la dette, c'est d'abord le versement d'intérêts à ceux qui en ont les moyens, prélevés sur les impôts que paient tous les ménages ! Or, on sait que le système fiscal français est très injuste, favorisant les plus riches (les fameux premiers de cordée).

Outre la réforme fiscale, il est possible de monétiser la dette publique par le rachat des « titres » émis par la Banque Centrale européenne. Celle-ci le fait d'ailleurs puisqu'elle a racheté 60 % de dettes publiques au second marché pour respecter les traités européens. Il faut donc aller plus loin en créant sur les comptes de la BCE une dette perpétuelle à l'actif de son bilan.

Cette décision serait assortie de financements à taux 0 ou très faible pour la transition écologique, le développement des services publics au service des citoyennes et des citoyens au plan national comme au plan régional.

Une politique de ressources humaines garantissant un haut niveau de service public.

Les citoyennes et les citoyens dénoncent la casse des services publics et la nécessité de recruter des emplois publics dans la santé, la justice, dans la recherche, dans la sécurité publique, dans les finances pour lutter contre la fraude fiscale et sociale.

Mais la suppression d'emplois publics revient comme un serpent de mer à la veille des élections présidentielles. Les collectivités locales et territoriales sont stigmatisées alors que l'Etat leur a transféré des missions sans les moyens financiers et humains. La région doit être exemplaire avec une adéquation d'emplois sous statut par rapport aux missions, des rémunérations basées sur les qualifications et des conditions exemplaires de vie et de travail.

Pour finir, la CGT ne s'interroge pas sur la décentralisation et la répartition des compétences, puisque les évolutions législatives et les pratiques de gestion et de prises de décisions tendent à la régionalisation des services.

La décentralisation avec réflexion partagée entre les Régions et l'Etat pour mettre en œuvre une politique publique sur l'ensemble du territoire national mais correspondant aux besoins des territoires régionaux, ne doit pas être confondue avec un transfert de compétences qui rend les Régions responsables des politiques publiques qu'elles mettent en œuvre sans leur donner les moyens.

L'expérience montre que la régionalisation, accompagnée du transfert de compétences, est un moyen pour l'Etat de se désengager des politiques publiques et de faire des économies sur les dotations budgétaires qui s'amenuisent au fil des conventions de transfert.

Pour mémoire, le transfert des TER, le transfert des TET...

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

AVIS RELATIF À : RELOCALISER ET DIVERSIFIER POUR ANCRER LES EMPLOIS ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE L'INDUSTRIE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET

Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Messieurs les Vice-présidents,
Chers collègues,*

Vous n'êtes pas sans savoir que la CGT depuis de nombreuses années s'est battue et continue de se battre contre les délocalisations des emplois. La CGT est heureuse de voir que la Région Centre-Val de Loire a lancé un appel à projet pour la relocalisation, la diversification et l'ancrage des emplois en Région Centre-Val de Loire. Mais aussi sur la réduction de l'empreinte écologique de l'industrie, alors que se déroule en ce moment la COP 26 à Glasgow.

La CGT depuis de nombreuses années dénonce que seule la recherche du profit est le moteur des délocalisations qui menace la stabilité économique et sociale de notre planète.

Pour la CGT ces relocalisations doivent être l'occasion d'avoir une réflexion sur les filières qui sont ciblées. Nous devons nous appuyer sur nos atouts par exemple la filière bois, la déconstruction pour les véhicules roulant mais aussi aéronautiques, l'agro-alimentaire en nous appuyant sur les travaux menés sur l'Agro transformation par notre assemblée, mais aussi pour la partie empreinte écologique en

réfléchissant sur le fret ferroviaire afin de diminuer le nombre de camions sur nos routes et l'impact carbone ; ainsi que sur les savoirs, savoir-faire des habitants de la région.

Pour la CGT nous devons aussi réfléchir dans le cadre de ce projet à l'aménagement du territoire. Ces relocalisations peuvent être l'occasion de revitaliser des territoires qui ont subi des délocalisations et éviter une artificialisation des sols mais aussi une désertification de certaines parties de la région. Nous devons aussi développer les services publics de proximités que ces relocalisations nécessiteront pour permettre aux entreprises de se développer mais aussi pour répondre aux besoins de la population.

La CGT souhaiterait que les aides alloués soient soumises à des conditionnalités pour éviter que demain les entreprises bénéficiaires ne changent de région, cela doit permettre d'ancrer les emplois en région et que ce ne soit pas seulement l'intérêt financier qui motive ces relocalisations par les entreprises. Nous devons être garant de l'utilisation de l'argent public.

D'ailleurs pour la CGT la banque des territoires n'a pas vocation à être une banque au service des entreprises mais plutôt un organisme de

financement pour l'intérêt général (infrastructure, logement etc...).

La CGT souhaiterait que le CESER soit informé lorsque des projets seront finalisés car nous avons quelques interrogations sur l'utilisation de cet argent. Pour exemple dans le cadre du programme territoires d'industrie et du plan de relance financé par l'Etat et la Région dans la presse régionale, il est fait état pour quinze entreprises éligibles à ce dispositif, pour un montant global de 4,35 millions d'euros et un volume prévisionnel de 22 millions. Projet devant générer la création de 140 emplois régionaux. Soit 31.000 €/emploi pour les aides et 157.000 €/emploi pour l'investissement.

Effectivement la meilleure façon de relocaliser c'est d'abord de pérenniser les emplois existant avec une hausse des salaires urgente pour la relance. La lutte pour la sauvegarde de l'environnement ne pourra être menée à bien que si chaque salarié a les moyens de concevoir un avenir plus serein. Cela passe inévitablement par un salaire qui lui permette de vivre autrement et surtout décemment, qu'il ait la faculté de pouvoir acheter, utiliser les nouveaux produits respectueux de l'environnement.

